

Conditions Générales de Vente

LA LOCATION EST PERSONNELLE, ELLE NE PEUT ÊTRE CÉDÉE OU SOUS-LOUÉE. Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris).

IMPORTANT :

Si vous bénéficiez d'une aide de la CAF, aide aux vacances, vous ne pouvez pas réserver directement sur le site. Prenez contact au préalable avec notre réception au (+33) 4 68 80 48 10. Toute personne supplémentaire non incluse dans le dossier VACAF entraînera des frais supplémentaires de 75 € par personne et par semaine.

EMPLACEMENTS :

Le forfait de base comprend l'emplacement sans véhicule et sans électricité pour la tente, la caravane ou le camping-car, l'accès aux sanitaires et aux services gratuits du camping. 6 personnes maximum par emplacement. En sus : électricité 10 ampères, animaux, véhicules sur un emplacement ou (sur un parking intérieur sécurisé), personnes supplémentaires, taxe de séjour. Arrivée à partir de 13 h 00. Selon disponibilités et en supplément, nous proposons des arrivées anticipées (11 h) et/ou des départs tardifs (13 h) à partir de 5 € (d'avril à octobre, hors juillet et août) et de 35 € (pour juillet et août). Départ avant 10 h 00.

Bracelets d'accès : Bracelet obligatoire donnant accès au camping et à toutes ses activités.

LOCATIONS :

Nos hébergements sont entièrement équipés (eau, gaz, électricité 16 ampères), vaisselle, salon de jardin, à l'exception du linge de lit et de toilette (les couvertures et/ou couettes sont fournies). Location de draps jetables possible : 10 € pour un lit une personne et 12 € pour un lit deux personnes.

La location comprend :

Le nombre de personnes correspondant à la capacité d'hébergement du mobil-home, l'eau, le gaz, l'électricité, l'accès aux services gratuits du camping (bracelet obligatoire). Possibilité de garer un véhicule devant le logement pour les catégories Émeraude, Grenat, Diamant et Platine, et deux véhicules pour la catégorie Palladium.

En sus :

Animaux, véhicules supplémentaires (sur un parking intérieur sécurisé), et taxe de séjour.

Une caution de 500 € est demandée à l'arrivée (100 € pour le ménage et 400 € en cas de dommages éventuels dans le mobil-home). Cette caution doit être déposée automatiquement, soit par chèque, soit par carte bancaire.

Le nettoyage de la location doit être effectué par le locataire juste avant son départ. En cas de non-respect de cette obligation ou d'habitat malpropre, un forfait de 100 € pour les frais de ménage sera déduit de la caution. En cas de dégradations dans le mobil-home, jusqu'à 400 € pourront également être retenus sur la caution, après l'état des lieux final (modalités fixées au paragraphe État des lieux d'un mobil-home). Arrivée à partir de 15 h 30.

Selon disponibilités et en supplément, nous proposons des arrivées anticipées (12 h) et/ou des départs tardifs (14 h) à partir de 25 € (d'avril à octobre, hors juillet et août) et de 50 € (pour juillet et août). La location doit être libérée à 10 h 00. Bracelets d'accès : Bracelet obligatoire donnant accès au camping et à toutes ses activités. Il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif.

PRÉREQUIS POUR LOUER :

1. Acompte : Il vous sera demandé, afin de valider la réservation, un acompte (100 € pour un emplacement nu et 200 € pour un mobil-home).
2. Les frais de dossier, une fois facturés, ne pourront être remboursés en cas d'annulation.
3. Le solde de votre séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée pour les emplacements et les locations.

Règlement du séjour : chèques en euros, Chèques Vacances papier et/ou (connect), CB, espèces et virements.

4. En cas d'annulation du séjour, les sommes versées restent acquises à "Camping Le Sainte Marie" ou, le cas échéant, remboursées par la garantie annulation (modalités fixées au Camping Le Sainte Marie chemin des clauses 66470 Sainte Marie

paragraphe Garantie annulation).

5. En cas d'arrivée retardée aux emplacements/locations réservés, nous n'effectuons pas de remboursement. En l'absence de message écrit de votre part précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, nous reprenons la disposition de l'emplacement ou location à 8 h le lendemain matin. Le règlement intégral du séjour demeure exigé. (Les messages téléphoniques ne sont pas recevables).
6. Il est prudent de nous téléphoner pour vous assurer des disponibilités avant l'envoi de votre réservation. L'emplacement définitif sera déterminé le jour de l'arrivée. Le camping tient compte de vos souhaits, mais aucune garantie ne sera donnée. Afin de vous garantir un emplacement choisi, et selon disponibilité, vous pouvez souscrire au choix de l'emplacement en supplément au tarif de 30 €/séjour. Par retour de courrier, vous recevrez une lettre de confirmation ou un email qui donnera l'accord définitif de votre réservation. Sans lettre et/ou mail de confirmation de notre part, la réservation ne sera pas prise en compte.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART :

Le dépassement des heures de sortie entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

En cas d'arrivée retardée aux emplacements/locations réservés, nous n'effectuons pas de remboursement. En l'absence de message écrit de votre part précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, nous reprenons la disposition de l'emplacement ou location à 8h le lendemain matin. Le règlement intégral du séjour demeure exigé. (Les messages téléphoniques ne sont pas recevables).

Il est prudent de nous téléphoner pour vous assurer des disponibilités avant l'envoi de votre réservation. L'emplacement définitif sera déterminé le jour de l'arrivée, le camping tient compte de vos souhaits mais aucune garantie ne sera donnée. Afin de vous garantir un emplacement choisi, et selon disponibilité, vous pouvez souscrire au choix de l'emplacement en supplément au tarif de 30€/séjour. Par retour de courrier vous recevrez une lettre de confirmation ou un email qui donnera l'accord définitif de votre réservation. Sans lettre et/ou mail de confirmation de notre part la réservation ne sera pas prise en compte. Heures d'arrivée et de départ : le dépassement des heures de sortie entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

GARANTIE ANNULATION :

Le camping vous informe que la garantie annulation doit être souscrite à la réservation. Cette garantie permet d'obtenir le remboursement des frais engagés en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé pour les événements exceptionnels suivants :

1. Décès, accident corporel grave de vous-même, de votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
2. Maladie grave vous empêchant de vous rendre sur votre lieu de vacances.
3. Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint.
4. Déménagement suite à une mutation professionnelle.
5. Dommages atteignant votre résidence principale à la suite d'un incendie, dégât des eaux, dégradations immobilières consécutives à un vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Le remboursement des sommes versées sera déduit des frais de dossier et d'annulation. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnée de justificatifs précis et incontestables, au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.

ANIMAUX :

Les chiens de 1ère et 2e catégorie sont formellement interdits. Les animaux doivent être tatoués et munis de leur carnet de vaccinations à jour. Au sein de l'établissement, le chien doit obligatoirement être tenu en laisse.

VISITEURS :

Les visiteurs et invités sont tenus de se présenter à l'accueil. Aucune redevance ne leur sera demandée ; ils ne pourront cependant pas profiter de l'espace aquatique ni de la piscine. Leur véhicule devra être garé à l'extérieur. Les animaux des visiteurs seront admis sous condition d'être tenus en laisse.

LITIGE :

Tout litige sera soumis à la juridiction compétente de Perpignan ou toute autre juridiction territorialement compétente, conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation.

En cas de litige et après avoir saisi la réception de l'établissement, Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

SOC EXPLOIT CAMPING STE MARIE a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 15593/VM/2412 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
 - Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
 - Un exposé succinct des faits,
 - Copie de la réclamation préalable,
 - Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)
-

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE :

Il est strictement interdit de recharger des véhicules sur les emplacements destinés à l'hébergement ou à tout autre bornier électrique non spécifiquement désigné à cet effet au sein du camping. Pour répondre aux besoins de nos clients possédant des véhicules électriques, nous avons mis en place des bornes de recharge lente dédiées, situées dans notre parking intérieur. Les clients souhaitant utiliser ces installations pour recharger leur véhicule doivent se référer aux conditions d'utilisation spécifiques disponibles à la réception et s'assurer du respect des directives pour une utilisation sécuritaire et efficace.

VIDÉOPROTECTION :

Pour assurer la sécurité des lieux et des personnes, ce site est placé sous vidéoprotection. Les enregistrements sont traités conformément à la législation en vigueur et peuvent être consultés uniquement par les personnes habilitées en cas de nécessité. En accédant au site, vous acceptez ce dispositif dans le respect des règles de protection des données personnelles.

NOTE IMPORTANTE :

Seuls les slips et shorty en lycra sont acceptés pour des raisons d'hygiène et d'économie d'eau. Sont interdits les shorts/caleçons de bain, les vêtements de bain. Pour des raisons médicales avec justificatif,

Camping le Sainte Marie chemin des clauses 66470 Sainte Marie

certaines vêtements seront tolérés pour les adultes avec accord préalable de la réception du camping. Les enfants - de 4 ans ont le droit à des Tee- shirts à manches longues uniquement en lycra pour se protéger du soleil. Le port du bracelet est obligatoire et il vous est donné à la Réception. Les enfants restent sous la surveillance et responsabilité des parents.

ÉTAT DES LIEUX D'UN MOBIL-HOME :

L'état des lieux d'entrée sera basé sur la feuille d'inventaire remise à votre arrivée. Vous êtes tenu de vérifier si cet inventaire est conforme à l'état réel du mobil-home et de signaler, par écrit, toute dégradation ou anomalie constatée qui ne serait pas mentionnée sur la feuille. Toute observation devra être rapportée à la réception dans les 24 heures après votre arrivée.

L'état des lieux de sortie est obligatoire et devra être effectué en présence d'un membre du personnel du camping. À votre arrivée, vous disposez d'un délai de 72 heures pour choisir l'horaire de votre état des lieux de sortie à la réception. Passé ce délai, si aucun rendez-vous n'a été pris, un créneau vous sera attribué automatiquement en fonction des disponibilités restantes, entre 8 h et 10 h.

Lors de l'état des lieux de sortie, toute dégradation non signalée sur la feuille d'inventaire d'entrée ou tout dommage non communiqué à la réception durant votre séjour sera considéré comme de votre responsabilité et entraînera une retenue sur la caution allant jusqu'à 400 €. De plus, si le ménage n'a pas été correctement effectué avant votre départ, un forfait de 100 € sera déduit de la caution.